

Un tribunal français autorise l'extradition de Moukhtar Abliazov vers la Russie

Les magistrats estiment avoir des garanties suffisantes pour livrer l'oligarque kazakh

La surprise est considérable. Un tribunal français a estimé, le 9 janvier, que l'Ukraine et la Russie offraient des garanties suffisantes, en termes d'Etat de droit, pour y extraditer le banquier kazakh Moukhtar Abliazov, soupçonné de délits économiques d'envergure. Cette même chambre, deux ans plus tôt, avait pris la décision inverse dans une affaire similaire concernant un homme d'affaires russe.

Le dossier revêt une dimension exceptionnelle, à la fois par l'ampleur des sommes en jeu et l'arrière-plan politique. Détenue à la maison d'arrêt d'Aix-Luynes (Bouches-du-Rhône) depuis le 1^{er} août 2013, Moukhtar Abliazov est soupçonné d'escroquerie à grande échelle au détriment de la banque BTA, qu'il a dirigée entre 2005 et 2009. M. Abliazov, lui, dénonce une « chasse à l'homme politique », lancée contre lui par le président kazakh Noursoultan Nazarbaïev, dont il est devenu un opposant déclaré après avoir été son ministre.

Le préjudice total s'éleverait à près de 6 milliards de dollars (4,4 milliards d'euros) selon la BTA, qui s'efforce de recouvrer ces fonds. Elle a notamment déposé onze plaintes devant la Haute Cour de justice d'Angleterre, qui lui a donné raison. « L'intérêt de la BTA est le recouvrement des actifs et le fait que M. Abliazov rende des comptes », explique M^{re} Antonin Lévy, avocat en France de la banque. *Compte tenu de sa décision de se soustraire aux procédures civiles engagées en Grande-Bretagne et de devenir un fugitif, il n'y avait d'autre choix que celle de la voie pénale, au travers des juridictions russe et ukrainienne.*

C'est ainsi que la chambre de l'instruction de la cour d'appel d'Aix-en-Provence a eu à se prononcer sur une demande d'extradition formulée par ces deux pays où les délits économiques imputés à M. Abliazov auraient été commis, par le biais d'une myriade de sociétés offshore. Les deux arrêts rendus le 9 janvier valident cette demande, accordée en priorité à la Russie au vu du préjudice subi. Seule condition requise : pas de peine de travaux forcés pour l'intéressé, qui



Moukhtar Abliazov, en novembre 2006, à Almaty (Kazakhstan). VLADIMIR TRETYAKOV/RIA NOVOSTI

a déjà une cellule réservée au sein de la colonie n° 6, dans la région de Riazan, à une centaine de kilomètres de Moscou. Lundi, ses avocats se sont pourvus en cassation, un appel suspensif. Ils craignent que la Russie n'extrade à son tour l'intéressé vers le Kazakhstan, pays ami.

Justice « perfectible »

Selon la chambre de l'instruction, cette remise de M. Abliazov à son pays d'origine « ne peut intervenir pour plusieurs motifs de droit international ». Le statut de réfugié politique obtenu par l'intéressé au Royaume-Uni le protégerait notamment contre une telle mesure. Mais l'argumentaire le plus détonnant, retenu par la chambre, concerne le droit de M. Abliazov à un procès équitable.

Pour la cour d'appel d'Aix, la justice russe offre toutes les garanties nécessaires, malgré quelques ratés épisodiques. Naïveté, ignorance ou mauvaise foi : l'arrêt livre une vision du système judiciaire russe d'une complaisance rarement atteinte. Les mêmes arguments sont d'ailleurs répétés dans l'arrêt sur l'Ukraine.

« Considérer (...) que le système judiciaire russe n'assure pas les garanties fondamentales de procédure et de protection des droits de la défense d'une façon générale ne peut être conclu des cas particuliers, même nombreux, de condamnations de l'Etat russe par la Cour européenne des droits de l'homme », estime la chambre de l'instruction. L'arrêt comporte même un passage où il est question de « la perfectibilité de tout système judiciaire ».

La chambre s'abrite derrière un rapport du commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe soulignant « la diminution sensible » depuis deux ans en Russie du nombre de juges sanctionnés. Elle témoignerait d'une « diminution des pressions indues » sur leurs épaules. « Les juges d'Aix déshonorent leur profession en considérant leurs homologues russes comme leurs égaux, s'emporte M^{re} Peter Sahlas, avocat de Moukhtar Abliazov. C'est de la frousse. Ils refusent leurs responsabilités comme gardiens des droits. Les Russes vont sauter sur cette décision et la brandir à la moindre occasion comme une carte blanche. »

Pourtant, en novembre 2011, cette même chambre d'Aix se prononçait sur une demande d'extradition russe contre Vitali Arkhangelski, fondateur du Oslo Marine Group (OMG), poursuivi à Saint-Petersbourg pour des délits économiques supposés. L'arrêt citait alors une statistique parlante : dans le passé, la Cour européenne des droits de l'homme avait rendu 119 arrêts concernant la Russie, dont 1 045 concluant au moins à une violation de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

« Il y a tout lieu d'avoir de sérieuses doutes sur l'équité de la procédure pénale intentée à l'encontre de Vitali Arkhangelski, sur les garanties fondamentales de procédure dont il devrait bénéficier, et sur la protection effective des droits de sa défense », notait l'arrêt. Le texte rappelait le sort de l'avocat Sergueï Magnitski, du fonds Hermitage, mort en prison en novembre 2009 après une détention inhumaine. Son décès ne le protège pas. Des poursuites sont toujours engagées contre le juriste. ■

PIOTR SMOLAR

Le ministre de la défense israélien provoque un incident avec Washington

Moshe Yaalon a dénoncé l'attitude du secrétaire d'Etat américain sur le dossier israélo-palestinien

Jérusalem
Correspondant

C'est un incident qui ne devrait pas assombrir durablement les relations diplomatiques entre Israël et les Etats-Unis, mais il intervient à un moment particulièrement inopportun, alors que le pessimisme grandit sur les chances de débloquent les négociations israélo-palestiniennes avant la date du 29 avril, terme de la période de neuf mois fixée pour celles-ci.

Le ministre israélien de la défense, Moshe Yaalon, considéré comme l'un des faucons du gouvernement de Benjamin Nétanyahou, a publié, mardi 14 janvier, un communiqué pour atténuer la virulence de son attaque personnelle contre John Kerry, secrétaire d'Etat américain, mais le mal était fait.

Dans des propos tenus en privé mais rapportés par le quotidien *Yediot Aharonot*, M. Yaalon dit ceci : « John Kerry, qui est venu nous voir plein de détermination et qui fait preuve d'une obsession incompréhensible et d'un sentiment messianique, n'a rien à m'apprendre sur le conflit avec les Palestiniens. » « La seule chose qui peut nous sauver, ajoute le ministre de la défense, c'est que Kerry obtienne le prix Nobel de la paix et nous laisse tranquilles. » A Washington, la stupeur a fait place à une rare expression de colère.

Ces remarques « sont insultantes et inappropriées, en particulier compte tenu de tout ce que font les Etats-Unis pour soutenir les besoins d'Israël en matière de sécurité », a souligné Jen Psaki, la porte-parole du département d'Etat. « John Kerry et son équipe travaillent vingt-quatre heures sur vingt-quatre pour favoriser l'avènement d'une paix solide pour Israël. La mise en doute de ses motivations et la déformation de ses propositions n'est pas ce que l'on attend du ministre de la défense d'un proche allié », a insisté M^{me} Psaki.

A Jérusalem, le premier ministre, le président Shimon Pérès et plusieurs ministres ont tenté

d'éteindre ce début d'incendie diplomatique.

« Il y a parfois des divergences avec les Etats-Unis, mais elles portent toujours sur le fond et non sur les personnes », a tenté de relativiser M. Nétanyahou, rappelant que les Etats-Unis sont le plus proche allié d'Israël. Washington verse en effet une aide militaire annuelle de 3 milliards de dollars (2,2 milliards d'euros) à l'Etat juif, laquelle s'ajoute au budget israélien de la défense, qui atteint 52 milliards de shekels (11 milliards d'euros), soit 8 % du PIB.

Etape suivante

Pressé par M. Nétanyahou, M. Yaalon a assuré que l'Amérique est « le plus important allié d'Israël », sans toutefois démentir ses propos. Partisan déterminé de la colonisation, l'ancien chef d'état-major de l'armée israélienne est résolument hostile aux propositions avancées par M. Kerry concernant la vallée du Jourdain. « Le plan américain de sécurité qui nous a été présenté ne vaut pas le papier sur lequel il est écrit : il n'assure ni la sécurité ni la paix », a-t-il confié au *Yediot Aharonot*.

Le sort de la mission de bons offices du secrétaire d'Etat américain apparaît chaque jour plus incertain, l'ambition de l'accord-cadre qu'il est censé proposer ne cessant d'être revue à la baisse. Il s'agirait désormais pour Washington de proposer un document de caractère général comportant des « lignes directrices » dont la vocation première serait de prolonger le processus de négociations au-delà d'avril.

Mahmoud Abbas, président de l'Autorité palestinienne, qui ne cesse de répéter qu'il n'en est pas question, est soumis à la pression des responsables palestiniens qui semblent avoir déjà tourné la page des pourparlers avec Israël. Lundi, la direction palestinienne s'est réunie pour envisager l'étape suivante, c'est-à-dire une action unilatérale auprès de l'ONU pour obtenir une pleine reconnaissance de l'Etat de Palestine. ■

LAURENT ZECCHINI

Dans les rues de Tunis, par rassemblements interposés, la campagne électorale a déjà commencé

Les Tunisiens ont célébré, mardi 14 janvier, le troisième anniversaire de la chute de Ben Ali

Reportage

Tunis
Envoyée spéciale

Ce n'est pas une fête, à peine une célébration, plutôt le début d'une campagne. Pour le troisième anniversaire, mardi 14 janvier, de la chute du régime de Zine El-Abidine Ben Ali, les partis politiques tunisiens se sont retrouvés en ordre dispersé sur l'avenue Habib-Bourguiba, la principale artère de Tunis, sous haute protection policière et sous un petit crachin maussade. Ici, les partisans d'Ennahda, là, la gauche du Front populaire, un peu plus loin, dans le Palais des congrès qui avait accueilli en 2012 les dirigeants arabes pour fêter l'an I de la révolution, le principal parti d'opposition, Nidaa Tounès, tient meeting. La population, elle, n'a guère participé à cette journée.

Le départ des islamistes d'Ennahda du gouvernement qu'il dirigeait depuis deux ans, pour céder la place à une équipe de technocrates censée conduire le pays vers de nouvelles élections, rebat les cartes. Et les plus mécontents ne sont pas ceux que l'on croit. « Bien sûr,

ce n'est pas facile pour un parti de quitter le pouvoir, mais nous l'avons fait pour aller vers de nouvelles élections et aujourd'hui, c'est le jour du déclenchement de la campagne ! », s'écrit Hichem Larayedh, le fils du premier ministre sortant. Dans toutes les régions, Ennahda a envoyé des émissaires pour expliquer à ses militants sa décision et la nouvelle étape qui s'ouvre, persuadé de tirer bénéfice de son retrait du gouvernement.

« Anarchistes islamistes »

Sur l'avenue Bourguiba, à côté des islamistes, les militants de la très controversée Ligue de la protection de la révolution piétinent à qui mieux mieux le portrait de Ben Ali, tandis que d'autres étendent une banderole « Liberté » (*Ahrar* en arabe) noire et rouge inconnue jusqu'ici. « Nous sommes des anarchistes islamistes », déclare sans chiller Bilal. *Nous voulons un gouvernement révolutionnaire et l'élimination de tous les anciens du régime.*

Dans la salle surchauffée du Palais des congrès, Nidaa Tounès commence aussi sa campagne. Son président, Béji Caïd Essebsi, dresse un inventaire sans concession du camp adverse, imitant l'accent traî-

nant de son rival islamiste Rached Ghannouchi. « Nous, on veut bâtir un état moderne, pas du VII^e siècle », lance l'orateur, qui se veut l'héritier du père de l'indépendance tunisienne, Habib Bourguiba. « La "troïka" [coalition gouvernementale qui associe Ennahda et deux partis de centre gauche] a dirigé pendant ces deux ans qu'il vaut mieux oublier (...), son gouvernement a démissionné, merci à eux ! », poursuit-il. Incommodé par la chaleur étouffante de la salle, M. Caïd Essebsi, 87 ans, doit interrompre son discours. Mais le ton est donné.

S'il fallait un signe supplémentaire du lancement de la campagne, il suffit d'observer cette technique politique qui consiste à se déplacer sur le terrain de son adversaire et que l'on appelle « triangulation ». Ainsi, tandis que M. Caïd Essebsi n'a cessé de truffer son intervention de versets du Coran, les islamistes d'Ennahda, eux, ont multiplié les concessions dans la future Constitution tunisienne sur la liberté de croyance ou l'égalité entre citoyens et citoyennes... Au point que des imams ont fait irruption à l'Assemblée, mardi, pour distribuer un tract condamnant les « mécréants » qui ont voté pour ces articles.

Les débats se sont poursuivis mardi dans l'espoir de boucler cette Constitution, mais le ton s'est durci avec l'examen du chapitre très sensible de l'indépendance de la justice. Méfiants envers les juges réputés corrompus sous l'ancien régime, les islamistes répugnent à leur laisser les coudées franches, ce qui a déclenché des discussions très houleuses avec l'opposition. En raison de ce blocage, le projet, promis pour la date symbolique du 14 janvier, devrait nécessiter encore plusieurs jours de débats.

Avant de laisser la place à son successeur, Mehdi Jomaa, ex-ministre de l'industrie sans étiquette connue, le premier ministre islamiste sortant, Ali Larayedh, a annoncé des mesures au profit des familles des martyrs de la révolution, telles le versement d'une allocation de 500 dinars (222 euros), la prise en charge d'une pension pour les invalides ou encore l'octroi de logements aménagés pour les hémiplegiques ou les amputés. Un dernier geste populaire, même si les familles des martyrs, venues mardi défiler à Tunis, se sont sans doute senties bien seules au milieu des joutes politiques. ■

ISABELLE MANDRAUD

mobeco

solides
Du 08/01 Au 11/02

MATELAS - SOMMIERS
fixes ou relevables - toutes dimensions
TRECA - TEMPUR - DUNLOPILLO - EPEDA - SIMMONS - STEINER - BULTEX...

CANAPES - SALONS - RELAX CONVERTIBLES
manuel ou électrique pour couchage quotidien
DIVA - STYLE HOUSE - NICOLETTI - BUROV - HOME SPIRIT - SITBEST...

50 av. d'Italie 75013 PARIS 247 rue de Belleville 75019 PARIS 148 av. Malakoff 75016 PARIS 262 bd du Havre 95 PIERRELAYE

01 42 08 71 00 7j/7
Paiement jusqu'à 10x sans frais - Livraison gratuite en France
Détail sur www.mobeco.com